

Étude de la proposition du tracé alternatif dans le secteur de Saint-Armand

Mise en contexte

Madame Perle St-Jean dont la maison est située près de la rue de la Falaise et de la route 133 existante à environ 500 mètres de la frontière, a déposé un croquis montrant une modification du tracé projeté à l'avant-projet préliminaire (APP) pour l'autoroute 35. Sa demande vise à éloigner les chaussées proposées pour l'autoroute 35 de sa maison.

Dans la situation actuelle, la distance entre le bord de l'accotement de la route 133 et la maison de madame St-Jean est d'environ 29 mètres (voir figure 1). Selon les plans de l'APP, cette distance entre sa maison et la nouvelle voie de desserte projetée serait d'environ 18 mètres (voir figure 2). Selon le croquis déposé par madame St-Jean, la voie de desserte proposée à l'APP serait localisée à l'endroit de la chaussée de la route 133 existante en direction des Etats-Unis, ce qui laisserait la même distance entre sa maison et les chaussées proposées que dans le cas présent (29 m) (voir figure 3).

Analyse sommaire du tracé proposé

Le tracé présenté par madame St-Jean vise essentiellement à modifier une courbe de l'autoroute 35 projetée environ 2 kilomètres avant la frontière, de façon à ce que tout le tracé soit déplacé vers l'est dans la zone marécageuse. Ce déplacement a un impact majeur sur l'environnement et les coûts de construction. Nous résumons les principaux ci-dessous :

- Empiètement dans le ROM (Refuge d'oiseaux migrateurs);
- Empiètement dans une zone humide (marécage);

- Acquisition d'une bande de terrain d'environ 15 mètres de largeur par 1,5 kilomètres de longueur;
- Besoin de murs de soutènement le long de la limite est du tracé compte tenu de la dénivellation de 5 mètres entre la route et le niveau du marécage existant;
- Moins grande réutilisation de la chaussée existante (construction d'une nouvelle chaussée sur 1,5 kilomètres).

Pour toutes ces raisons principales, nous ne recommandons pas le déplacement du tracé tel que demandé par la requérante.